COMITÉ PARITAIRE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (FAUNE QUÉBEC)

SYNDICAT DES AGENTS DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 27 OCTOBRE 2004

LIEU: ÉDIFICE MARIE-GUYART

HEURE: 13 h 30

PERSONNES : <u>Partie syndicale</u> <u>Partie patronale</u>

PRÉSENTES MM. Paul Legault MM. George Arsenault Rogers Cloutier (pour une partie de

Pierre Gagné la rencontre)

Jean-Claude Lafont Jean-Yves Desbiens

Rémi Dumas Henri Guillemette Martin Bernard

Président: M. Lukasz Granosik

1. Adoption de l'ordre du jour et du compte rendu

L'ordre du jour est adopté après avoir ajouté les sujets suivants au point 9 :

- 9. Varia
 - . . .
 - k) Permutations entre saisonniers;
 - État des discussions Intégration du secteur Faune au MRNFP;
 - m) Classification;
 - n) Projet de comité performance/efficience;
 - o) Formation pour les gestionnaires.

De plus, les parties conviennent que le point 9 c) sera discuté en comité restreint en dehors du cadre de la rencontre du comité paritaire.

2. Responsabilités et modalités de fonctionnement du comité paritaire – Suivi des rencontres

La partie syndicale dépose un document qui fait état des fonctions du comité paritaire, de même que des dispositions pertinentes de la Loi sur la fonction publique.

Les parties s'entendent sur cette question.

De plus, il est convenu:

- que lors des rencontres, les participants s'adresseront au président du comité paritaire;
- que les interventions s'effectueront dans le respect des personnes et du rôle de chacun;
- pue le président est appelé à jouer un rôle de médiateur, au besoin;
- qu'au terme d'une rencontre du comité paritaire, la date de la prochaine rencontre soit fixée.

De plus, il est convenu que le suivi soit assuré non seulement sur les éléments traités lors de la rencontre précédente mais aussi sur tous les points demeurés en suspens lors des autres rencontres.

Un projet de compte rendu pour la rencontre du 10 mars 2004 a été préparé. La partie syndicale en prendra connaissance et formulera ses commentaires ultérieurement.

3. Lettre d'entente concernant la liste de rappel pour le Nord du Québec

Une copie de cette lettre d'entente intervenue entre la Société de la faune et des parcs du Québec et le Syndicat des agents de conservation de la faune du Québec le 18 juin 2004 est déposée afin que le comité paritaire en soit saisi.

La partie syndicale demande que l'employeur examine la possibilité de donner une priorité pour les emplois dans le Nord du Québec aux personnes des autres régions qui y ont déjà travaillé.

La partie patronale examinera cette question et informera le Syndicat de sa position.

4. Suivi – Lettre du 29 janvier 2004 de M. George Arsenault

État des postes vacants

Un bilan des postes vacants est en préparation dans le cadre de la démarche ministérielle (MRNFP) de planification de main-d'œuvre.

Pour cette démarche, le SCT a établi une cible à l'effet de couper un poste sur deux qui se libérera à la suite de retraites, au cours des prochaines années, dans l'ensemble de la fonction publique.

La première étape de la démarche de planification de main-d'œuvre devrait être terminée pour le 15 novembre 2004.

Directive concernant l'alcool aux repas

La partie patronale dépose une fiche de décision qui a été diffusée à ce sujet en février 2004.

La partie syndicale en prendra connaissance et réserve ses commentaires.

<u>Paramètres de l'entente-cadre gouvernementale pour les libérations syndicales relatives à l'organisation du travail</u>

À la suite de la signature de la nouvelle entente sur l'organisation du travail dans la fonction publique, il est convenu que le nombre de jours de libérations accordés au SACF dans le cadre de cette entente (60 jours) est maintenu. Au besoin, la situation pourra être réévaluée par le Ministère.

Maison « La Vigile »

La partie syndicale suggère une intervention conjointe dans le cadre de la campagne en cours de sensibilisation et de levée de fonds.

La partie patronale souscrit entièrement à cette proposition.

Liste provinciale de rappel des agents saisonniers

La position de la partie patronale à ce sujet, qui a été confirmée par M. George Arsenault dans une lettre transmise à M. Paul Legault, le 20 mai 2004, demeure inchangée.

La partie syndicale souligne que cette question devra être examinée à nouveau lors des négociations en vue du renouvellement de la convention collective.

5. Intervention des APF sur les terrains privés

La partie syndicale rappelle que dans le contexte d'une intervention effectuée sur un terrain privé, un agent a fait l'objet récemment d'une poursuite pour voie de faits. L'employeur a alors pris fait et cause pour l'agent dans le cadre de cette poursuite. La partie syndicale souligne d'ailleurs le rôle du directeur régional dans ce dossier, qui a été très apprécié.

Toutefois, de l'avis de la partie syndicale, cet incident soulève la question des pouvoirs des APF pour appliquer la réglementation sur les habitats fauniques sur les terrains privés. Des questions subsisteraient également quant aux modalités de telles interventions (ex. information préalable du propriétaire).

Certains gestionnaires seraient plus hésitants à défendre le droit de passage des APF sur des terrains privés, lorsque la situation le requiert.

La partie syndicale souligne l'importance d'envoyer un message clair sur les pouvoirs des APF à cet égard. Dans une perspective plus globale, il s'agirait également de se donner un processus formel plus uniforme pour outiller les APF dans ce type d'interventions.

6. Résultats du vote du SACF

Compte tenu du résultat d'un vote tenu à ce sujet parmi les membres du SACF, la partie syndicale n'est pas en mesure de procéder à un dépôt concernant le calendrier de travail.

Un tel dépôt devrait donc intervenir en janvier 2005.

7. Enjeux particuliers au regard des négociations

La partie syndicale fait part de son intention de discuter des délais dans le cadre de la procédure de griefs, de même que du maintien de l'adhésion au SACF lorsqu'une personne exerce une fonction de gestion par intérim, lors des négociations en vue du renouvellement de la convention collective.

8. Listes de rappel

La partie patronale dépose, pour information du comité paritaire, une copie du nouveau format uniforme des listes de rappel pour les APF.

Le document est annexé au procès-verbal.

9. Varia

a) Abrogation d'un extrait du compte rendu du 14 décembre 2000

Les parties s'entendent pour abroger une partie du 1^{er} paragraphe du sujet 3.1 du procès-verbal, qui débute par les mots « Elles conviennent également...», jusqu'à la fin du paragraphe.

b) <u>Signification d'attentes en vue de l'évaluation du rendement</u>

La partie syndicale réfère entre autres à des attentes quantitatives qui auraient été signifiées à des agents concernant les habitats fauniques. Ces attentes varieraient d'ailleurs beaucoup d'un bureau à l'autre ou d'une région à l'autre. De plus, dans certains cas, l'employeur ne fournirait pas les moyens à l'agent pour rencontrer ses attentes. La partie syndicale fait état des inquiétudes des agents relativement aux éléments purement quantitatifs dans les attentes signifiées. Elle s'oppose fermement aux « quotas » dont elle questionne d'ailleurs le fondement puisque plusieurs facteurs peuvent influencer le travail des agents.

La partie patronale confirme qu'elle amorce une réflexion concernant l'efficience ou la performance des agents. Dans ce contexte, la question des attentes signifiées aux agents devrait être examinée.

d) Projet de reclassement - personnel du SER

La partie syndicale s'interroge sur les suites qui seront données à cette demande, formulée par ces agents. Elle s'inquiète également des impacts éventuels d'un tel reclassement pour la mobilité du personnel.

La partie patronale confirme que cette demande de reclassement fera l'objet d'une analyse qui tiendra également compte des impacts éventuels au niveau de l'organisation du travail et de la mobilité du personnel.

e) Demande d'affectation

Ce sujet sera abordé en comité restreint en dehors du cadre du comité paritaire.

f) <u>Attributions confiées aux coordonnateurs opérationnels</u>

La partie syndicale mentionne que certains coordonnateurs opérationnels outrepasseraient leur mandat allant même jusqu'à assumer certaines responsabilités de gestion. Elle souhaite donc que leur mandat soit clarifié à partir des descriptions de tâches qui ont été produites. L'employeur a mis de l'avant de nouvelles attributions pour la classe principale. De plus, à son avis, dans le dossier de la révision de la classification, les attributions de la classe principale ne refléteraient pas les tâches des coordonnateurs opérationnels et ce, sans que le Conseil du trésor ne se soit prononcé.

La partie patronale convient que les tâches des coordonnateurs opérationnels peuvent varier d'une région à l'autre et qu'il serait souhaitable de rechercher plus d'homogénéité. Un rappel sera effectué en ce sens auprès des directeurs.

g) <u>Pouvoirs d'intervention des APF dans les secteurs limitrophes au</u> Québec

La partie syndicale s'interroge sur les pouvoirs d'intervention des agents à l'extérieur du territoire du Québec, de même que sur la protection dont ils peuvent alors bénéficier. Une certaine ambiguïté persisterait à cet égard.

Le directeur général de la Protection de la faune effectuera une démarche auprès de ses collègues des autres provinces (Ontario et Nouveau-Brunswick) ainsi qu'auprès de la Direction des affaires juridiques afin de clarifier cette question.

La partie syndicale sera informée du résultat de ces démarches.

h) <u>Formation des saisonniers dans le domaine de la santé et sécurité</u> du travail

La partie syndicale est d'avis que la formation offerte aux employés saisonniers dans le domaine de la santé et sécurité du travail demeure insuffisante, notamment pour le maniement de l'arme de service et du poivre de cayenne.

La partie patronale confirme que le programme de formation de base à Duchesnay sera offert à un premier groupe d'APF en janvier 2005. L'objectif est d'offrir une telle formation à deux groupes par année.

i) Vaccination des chiens – Secteur Nunavik

Le MAPAQ a adressé une demande à la Direction de la protection de la faune du Nord du Québec afin que les agents dans le secteur du Nunavik procèdent à la vaccination des chiens contre la rage. Des vérifications sont en cours à ce sujet auprès du MAPAQ et de l'ordre des vétérinaires. De plus, un avis juridique devrait être demandé à ce sujet.

Ce n'est qu'à la suite de ces démarches que les autorités de la Direction générale de la protection de la faune décideront des suites à donner en tenant compte des informations obtenues, de la charge de travail en cause, de même que des ressources disponibles. Le SACF en sera évidemment informé. Une discussion suivra également sur les impacts d'une telle décision au niveau des conditions de travail des agents concernés, s'il y a lieu.

j) <u>Mandat confié par le MRNFP aux agents concernant les camps illégaux</u>

La partie syndicale souligne qu'il s'agit là d'un mandat additionnel qui a été confié aux APF. Or, elle considère que les APF sont déjà saturés de mandats alors que leur nombre a diminué d'une façon significative au cours des dernières années. De plus, la directive de classification ne refléterait pas ces nouveaux mandats assumés par les agents.

La partie patronale confirme que la question des camps illégaux doit être examinée dans le contexte du rattachement de Faune Québec au MRNFP, dans une perspective de gestion intégrée des ressources. Il s'agirait là d'un projet-pilote réalisé exclusivement dans la région du Nord du Québec. Les APF seraient tout simplement invités à constater « au passage » l'existence de camps illégaux et à la signaler à qui de droit.

La partie syndicale rappelle qu'elle s'oppose à une multiplication des mandats confiés aux APF sans que leur contribution ne soit reconnue dans leur classification et sans que leur nombre soit augmenté.

k) Permutations entre saisonniers

La partie syndicale confirme qu'elle a eu quelques échanges avec ses membres concernant un projet de permutation entre des employés saisonniers. Toutefois, aucune orientation n'aurait été arrêtée, pour le moment. Les parties conviennent qu'il serait important d'examiner cette question à fond, afin d'en mesurer tous les impacts.

I) <u>État des discussions concernant l'intégration de Faune Québec au</u> MRNFP

Jusqu'à maintenant, quelques personnes de Faune Québec ont été transférées dans des unités administratives existantes au MRNFP.

Une journée d'accueil a été offerte par le MRNFP au personnel du secteur des Parcs. Une activité semblable est en préparation pour l'ensemble du personnel du secteur « Faune ».

Par la suite, un processus d'intégration au MRNFP est envisagé.

Plusieurs groupes de travail analysent actuellement comment l'intégration des activités de Faune Québec au MRNFP pourrait se réaliser.

Au niveau de l'entente de services administratifs avec le MENV, la démarche en est encore à l'étape de la cueillette d'information. Il n'y a donc pas encore eu de discussions à ce sujet.

Certaines personnes travaillant au siège social pourraient éventuellement être appelées à changer de port d'attache. Toutefois, aucun déménagement n'est prévu dans les directions régionales.

Le sous-ministre associé rappelle enfin que l'intégration de Faune Québec au MRNFP sera l'occasion de réexaminer la question de la gestion intégrée des ressources.

m) Classification

La DRH du MENV et celle du MRNFP travaillent de concert dans ce dossier. Elles procèdent actuellement à une mise à jour du dossier de demande de révision de la classification des APF. Une mise à jour des descriptions d'emploi en appui à cette demande de révision est également en cours.

Selon les informations obtenues, le SCT envisagerait de proposer d'ici Noël une démarche de révision de la classification des APF, de même qu'un échéancier de réalisation.

La partie syndicale se dit heureuse de constater que tous les intervenants semblent travailler tous dans le même sens.

n) <u>Projet de comité performance/efficience</u>

La Direction générale de la protection de la faune envisage de confier à un groupe de gestionnaires de mener une réflexion approfondie sur la performance et l'efficience des ressources dédiées à la Protection de la faune.

Le mandat reste à définir. Le comité paritaire sera informé des développements.

o) Formation destinée aux gestionnaires de la Protection de la faune

La partie patronale mentionne que la DRH du MENV a développé un programme de formation en relations du travail d'une durée de trois jours destiné aux gestionnaires de la Protection de la faune. Ce programme sera offert au cours des prochaines semaines.

Prochaine rencontre: le 11 janvier 2005 à 9 h.

La rencontre se termine à 16 h 30.

2004-11-25

PROCÈS-VERBAL VÉRIFIÉ ET ACCEPTÉ LE		2005-01-11	
Original signé		Original signé	
porte-parole patronal		porte-parole syndical	-
Président du comité paritaire	Original signé		